Conseiller principal d'éducation

22-01-2025 Emplacement : https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3334.html

Corps : **Conseiller principal d'éducation (2nd degré)**
Professeur agrégé
Professeur certifié
Disciplines : **Toutes disciplines**

Date limite pour postuler : **28-02-2025**
Date de prise de poste : **01-09-2025**
Type de contrat :
Durée : **N.A.**
Poste étudié en Commission Consultative Paritaire : **Non**

Etablissement : **LFI Louis-Massignon**
Localisation : **Maroc / Casablanca**
Statut d'établissement : **Établissement en pleine responsabilité OSUI**

Définition de poste :

Le poste est vacant.

Le Lycée Français International Louis-Massignon recrute un " Conseiller principal d'éducation " à partir du 26 août 2025.
Le site principal est à Bouskoura avec deux écoles primaires, Bouskoura 1 et Bouskoura 2, le collège et le lycée. Il y a deux autres écoles primaires au centre-ville de Casablanca, une à Mers Sultan et une à Val d?Anfa.
L?environnement de travail est attractif, l?établissement instaurant plusieurs dispositifs d?accompagnement, et de nombreux avantages sociaux. Le Lycée Français International Louis-Massignon veille à maintenir des conditions de travail motivantes avec un effort soutenu de formation continue et de promotion interne afin de permettre à chacun d?évoluer professionnellement.
Le poste est vacant.
Intégré à une équipe de 5 CPE, sous l?autorité d?une responsable Vie scolaire, Le CPE, aura, en plus des tâches habituelles relevant de sa fonction, des missions transversales à mener à bien. Il participe activement à l?application et à la mise à jour du guide des procédures et du projet Vie scolaire. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable vie scolaire, les personnels enseignants, présente de bonnes qualités d?écoute et de communication compte tenu des relations avec les parents d?élèves et des élèves exigeants.

Missions et responsabilités du poste

Sous l'autorité du Responsable Vie Scolaire, le CPE est en charge du bon déroulement de la vie scolaire. Il contribue à placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.
La responsabilité du CPE se répartit sur trois domaines :
? l'organisation de la vie scolaire (contrôle des effectifs, sécurité, etc?) ;
? le suivi des élèves (échange d?informations, suivi de la vie de la classe, orientation?) ;
? la politique éducative de l'établissement (relations et contacts directs avec les élèves sur le plan individuel et collectif?).

o Dans le cadre de l?organisation de la Vie Scolaire :

Gère les espaces et les temps de la vie scolaire des élèves : organise leurs conditions d'accueil, leurs mouvements d'entrées et de sorties, ainsi que leurs déplacements et leur circulation au sein de l'établissement y compris dans les zones récréatives, les zones de travail et d'études collectives.
Conseille les proviseurs adjoints pour le respect des rythmes de vie et de travail des élèves, en amont de l'élaboration des emplois du temps
Participe à la prise en charge des élèves hors du temps de classe pour favoriser les apprentissages, notamment en mettant à leur disposition les espaces et les ressources nécessaires.
Conseille la direction sur l'organisation des lieux de restauration, de travail et de détente qui contribue au bien-être et à la qualité de vie des élèves.
Supervise l?encadrement des élèves dans les lieux de restauration, de permanence et de détente
Organise, accompagne et anime les équipes de surveillants et d?Assistants d'Éducation (AED), en vue d'assurer, avec le concours de l'ensemble de la communauté éducative, l'animation et l'encadrement éducatifs, la sécurité des élèves et le suivi de l'absentéisme.
Précise les tâches des surveillant/AED qui lui sont affectés pour assurer leurs missions en lien avec l?organisation globale du service et dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service à rendre.
Identifie les besoins de formation des surveillant/AED affectés et propose des actions de formation au RVS.
Contribue à l?évaluation des surveillant/AED qui lui sont affectés
Propose et mène des actions de prévention et de lutte contre toutes formes de discrimination, d'incivilité, de violence et de harcèlement.
Propose des évolutions du règlement intérieur et veille, au même titre que tout membre de l?équipe éducative et personnel établissement, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement.
Participe à la prévention et la gestion des conflits en privilégiant le dialogue et la médiation, et en faisant la promotion d?une approche réparatrice des sanctions, dans une perspective

o Dans le cadre du suivi des élèves :

Est associé aux équipes pédagogiques des classes dont il a la charge et est en lien avec les professeurs principaux
Contribue à la connaissance de l'élève et la partage.
Collabore avec les enseignants, le référent EBEP, la cellule d?écoute, l?infirmière, en échangeant des informations sur le comportement et l'activité de l'élève, ses résultats, ses conditions de travail, et en recherchant en commun l'origine de difficultés éventuelles pour lui permettre de les surmonter.
Préside ou participe aux conseils de classe au cours desquels il prend part à l'évaluation de l'élève
Contribue à établir une transition efficace entre les cycles et les degrés d'enseignement (passage entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée et entre le lycée et le post-bac).
En lien avec l?infirmière, le référent EBEP et le psychologue, contribue à lutter contre les risques psychosociaux (notamment les conduites à risques, les signes d'addiction, les troubles anxieux, les situations de stress), l'absentéisme et le décrochage scolaire.
Contribue à la meilleure connaissance possible de l'adolescent et de son environnement familial et social.
Entretient un dialogue constructif avec les représentants légaux des élèves et participe à l'instauration, dans la durée, de la relation entre les intéressés et l'établissement scolaire. Ces actions sont menées en lien avec les équipes pédagogiques et notamment les professeurs principaux.
Contribue à mieux faire connaître le fonctionnement de l'institution scolaire et en explicite les règles et les attentes aux familles.

o Dans le cadre de la politique éducative de l'établissement :

Participe à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement. À ce titre, il contribue à la mise en ?uvre et au suivi du volet éducatif du projet d'établissement.
Dans le cadre des conseils pédagogiques et des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l?Environnement (CESCE), prend part au diagnostic de la vie éducative de l'établissement ainsi qu'à l'élaboration et à l'animation des actions que ces instances proposent.
Conseille le proviseur adjoint et les membres de la communauté éducative pour organiser les partenariats avec des partenaires extérieurs, notamment dans le cadre du projet d'établissement.
Participe aux instances de l'établissement dont ils sont membres de droit, notamment les conseils de classe, les conseils pédagogiques, les conseils de discipline.
Favorise les processus de concertation et de participation des élèves aux instances représentatives (CVC/CVL). Ils organisent la formation des délégués, afin que ces derniers soient en mesure d'assurer leurs fonctions au sein des différentes instances de l'établissement.
Organise des moments de vie collective pour contribuer à la socialisation au sein de l'établissement
Accompagne les élèves dans l'apprentissage de la citoyenneté, notamment en les informant de leurs droits et responsabilités et de la capacité à les exercer dans les espaces de vie scolaire (foyer socio-éducatif, maison des lycéens, pause méridienne, associations...).

Profil recherché :

Qualités métier recherchées

Une expérience d'enseignement de 5 ans au minimum en tant que CPE confirmé;
Maîtrise de l?outil informatique, en particulier Pronote;
connaissance de la psychologie de l?adolescent.

Profil recherché

Capacité à animer et à travailler en équipe indispensable
Prise d'initiative
Porteur de projets en rapport avec son domaine de compétences
Bon relationnel (collègues, familles, élèves)
Bonne connaissance et maîtrise des supports et outils numériques

Type de contrat :

- Contrat de droit privé conclu pour la durée du détachement fixée qui permet de réintégrer son académie en fin de contrat sauf renouvellement ou contrat de droit local français ou marocain pour une durée indéterminée.

Durée du contrat :

- Détachement : la durée du détachement est fixée par le MENJ français.

Avantages liés au poste- Prime OSUI d?expatriation versée mensuellement
- Exonération des frais de scolarité pour les enfants
- Prime de voyage annuelle de 550 euros
- Versement de la rémunération : - Possibilité de recevoir 60% au maximum de son salaire en euro sur un compte français et 40% en dirhams sur un compte marocain.

Fiscalité :

Dans le cadre de la convention fiscale franco-marocaine, les impôts sont à payer en France.

Couverture sociale (nationalité française) :

- CFE obligatoire (maladie, maternité, accident de travail)
- Pension civile, part salariale à payer directement par le salarié chaque semestre (janvier, juin) sur appel à cotisations du service des pensions.
- Assurance expatriation CGEA prises en charge par la Mlf